



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° 36 2022 08 11 00001 du 11 août 2022, une enquête publique unique sera ouverte sur le dossier des travaux d'aménagement des réserves d'irrigation existantes, des drainages à régulariser et des drainages en projet de monsieur FLAHAUT sur les communes de Luçay-le-Mâle et Faverolles-en-Berry.

Cette enquête se déroulera **du lundi 19 septembre 2022 à 9h00 au vendredi 21 octobre 2022 à 17h00 inclus**.

Pendant cette période, **le dossier pourra être consulté :**

- en mairie de Luçay-le-Mâle aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h00 puis de 14h30 à 19h00 et samedi de 9h15 à 12h45).
- en mairie de Faverolles-en-Berry aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (mardi de 8h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00)

De plus, le dossier sera consultable :

- sur un ordinateur mis à disposition du public à la DDT 36 - Cité administrative – Bâtiment B – 36000 Châteauroux aux heures d'ouverture suivantes : 9h00 à 11h45 et 14h00 à 16h00, sur rendez-vous par téléphone au 02-54-53-26-58,

- sur le site des services de l'État de la Préfecture de l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE/Enquetes-publiques-loi-sur-l-eau-ou-d-interet-general>

Toutes les personnes intéressées pourront :

- consigner leurs observations sur les registres d'enquête ouverts en mairies de Luçay-le-Mâle et de Faverolles-en-Berry

- les adresser à **Monsieur Michel DELUZET, Commissaire-enquêteur** désigné par le Tribunal Administratif de Limoges le 21 juin 2022 :

- par écrit au siège de l'enquête (Mairie de Luçay-le-Mâle, 22 rue du Docteur Réau, 36360 Luçay le Mâle)
- à l'adresse électronique dédiée : [ddt-flahaut@indre.gouv.fr](mailto:ddt-flahaut@indre.gouv.fr)

Ces correspondances devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête, **soit le vendredi 21 octobre 2022 à 17 h 00**.

Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse internet sur le lien suivant :

<https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE/Enquetes-publiques-loi-sur-l-eau-ou-d-interet-general>

Monsieur DELUZET recevra, en personne, les observations :

- à la Mairie de Luçay-le-Mâle

- le lundi 19 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 (début de l'enquête)
- le vendredi 21 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 (fin de l'enquête)

- à la mairie de Faverolles-en-Berry

- le vendredi 7 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 18 octobre 2022 de 9h00 à 12h00

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions et avis motivés du commissaire – enquêteur sera déposée dans les communes où se sont déroulées l'enquête et publiée sur le site de la préfecture de l'Indre, <https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE/Enquetes-publiques-loi-sur-l-eau-ou-d-interet-general> pour consultation pendant une période d'un an.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision qui sera prise par le Préfet de l'Indre sera une autorisation environnementale unique au titre de l'article L 181-1 et suivants du code de l'environnement, assortie de prescriptions ou un refus.